



Conseil des ministres – 20 février 2020

| ODJ | SYNTHESE |
|---|--|
| <p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 13 février 2020.</p> | <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 13 février 2020.</p> |
| <p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 13 février 2020</p> | <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 13 février 2020.</p> |
| <p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Projets d'arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale organisant l'intervention financière de la Région dans l'élaboration, la modification ou abrogation des PPAS (art. 15 du CoBAT).</p> | <p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve en deuxième et dernière lecture le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale organisant l'intervention financière de la Région dans les frais d'élaboration, de modification et d'abrogation des plans particuliers d'affectation du sol.</p> |
| | |

| | |
|---|--|
| <p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer une subvention de 300.000 € à l'asbl Explore.brussels pour l'organisation et la promotion du Banad Festival 2020, la Biennale néoclassique et les projets 2020</p> | <p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 300.000 € à l'asbl Explore.brussels pour le Banad Festival, la Biennale néoclassique et les projets 2020.</p> |
| <p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Projet d'arrêté royal transposant la directive 2016/1106 de la Commission du 7 juillet 2016 modifiant la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil relative au permis de conduire.</p> | <p>Sur proposition du Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé le projet d'arrêté royal susmentionné prévoyant la modification de l'annexe 6 de l'Arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire mentionnant les normes minimales et attestations concernant l'aptitude physique et psychique à la conduite d'un véhicule à moteur, et ce, en actualisant les dispositions relatives aux affections cardio-vasculaires.</p> |
| <p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 31 aout 2006 portant réglementation du commerce et du contrôle des semences de légumes et de chicorée industrielle et l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 juin 2007 concernant la commercialisation des matériels de multiplication et des plants de légumes, à l'exception des semences de légumes– 1e lecture</p> | <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 31 aout 2006 portant réglementation du commerce et du contrôle des semences de légumes et de chicorée industrielle et l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 juin 2007 concernant la commercialisation des matériels de multiplication et des plants de légumes, à l'exception des semences de légumes– 1e lecture</p> |
| | |

| | |
|--|--|
| <p>Point 7</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Publication du marché public de services sous forme d'accord-cadre pour les études d'aménagement du parc de la Sennette et de la connexion vers le parc de la Rosée avec son extension, sur les territoires d'Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles-Ville, en Région de Bruxelles-Capitale – 2019G0422</p> | <p>Sur proposition du Ministre Alain Maron et dans le cadre du Contrat de Rénovation Urbaine « Heyvaert-Poincaré », le Gouvernement de la Région bruxelloise a approuvé la publication du marché public de services sous forme d'accord-cadre pour les études d'aménagement du parc de la Sennette et de la connexion vers le parc de la Rosée avec son extension, sur les territoires d'Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles-Ville, en Région de Bruxelles-Capitale.</p> |
| <p>Point 8</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Demande d'agrément de la S.P.R.L. ADVISTA en tant que chargé d'études d'incidences.</p> | <p>Sur proposition du Ministre de l'Environnement et de l'Energie, M. Alain MARON, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale marque son accord sur l'Arrêté portant sur l'agrément de la S.P.R.L. ADVISTA en tant que chargé d'études d'incidences.</p> |
| <p>Point 9</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Démission volontaire de Monsieur Christophe LEYS</p> | <p>Démission volontaire de Monsieur Christophe LEYS</p> |
| <p>Point 10</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 24 mars 1981 classant comme monument les façades et toitures de certaines bâtiments ainsi que les deux escaliers intérieurs d'époque Louis XVI du couvent des Riches Claires, à Bruxelles.</p> | <p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal Smet, le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale approuve la modification de l'arrêté royal du 24 mars 1981 classant comme monument les façades et toitures de certaines bâtiments ainsi que les deux escaliers intérieurs d'époque Louis XVI du couvent des Riches Claires, à Bruxelles.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Point 11</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Agence de stationnement de la Région de Bruxelles Capitale – Conseil d’Administration- report du 12/02/2020</p> | <p>Sur proposition de la Ministre Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le nouveau représentant de la Région de l’assemblée générale, les nouveaux membres du conseil d’administration et les nouveaux commissaires du gouvernement de l’Agence de stationnement de la Région de Bruxelles Capitale. Le Gouvernement a aussi décidé d’adresser une demande formelle à Brulocalis pour proposer les cinq membres des communes bruxelloises du conseil d’administration.</p> |
| <p>Point 12</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit par la Commune de WOLUWE-SAINT-LAMBERT contre la décision du Fonctionnaire délégué de délivrer un permis d’urbanisme tendant à installer un relais de télécommunication mobile TELENET en toiture d’un bâtiment existant situé avenue du Mistral.- report du 13/02/2020</p> | <p>Sur proposition du Secrétaire d’État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d’arrêté déclarant recevable et fondé, le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du Fonctionnaire délégué de délivrer le permis d’urbanisme tendant à installer un relais de télécommunication sur la toiture du bâtiment existant situé avenue du Mistral.</p> |
| <p>Point 13</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Publication par l’OCDE de l’Economic Review Belgium 2020 – Diffusion des résultats</p> | <p>Publication par l’OCDE de l’Economic Review Belgium 2020 – Diffusion des résultats</p> |
| <p>Point 14</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Règlement de l’édition 2020 de l’appel à projets beCircular</p> | <p>Sur proposition du Ministre Alain Maron, en charge de la Transition climatique, de l’Environnement, de l’Energie et de la démocratie participative et de la Secrétaire d’Etat Barbara Trachte en charge de la Transition de l’Economie, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur le règlement 2020 de l’appel à projets beCircular. Après 4 éditions, beCircular a permis de créer plus de 300 emplois bruxellois et présente un effet de levier de 1 pour 8 soit pour 1€ d’argent public investi, les entreprises privées en investissent 8. Pour 2020, le Gouvernement a provisionné 2 millions € pour soutenir des projets économiques innovants ou d’envergure en vue de contribuer à la transition vers une économie circulaire avec une majoration de 10% des subsides pour l’entrepreneuriat social et démocratique. L’appel à projets sera ouvert le jeudi 20 février 2020 lors d’une soirée de</p> |

| | |
|--|---|
| | lancement et de mise à l'honneur des lauréats 2019 suivi de séances d'information sur toutes les aides de la Région : accompagnement, offre de financement, pitching day, ...). |
| <p>Point 15</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Demande de congé pour mission de Monsieur Grégory Dôme</p> | <p>Demande de congé pour mission de Monsieur Grégory Dôme</p> |
| <p>Point 16</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Recrutement du Vice-Président du Comité de direction de la SRIB.</p> | <p>A l'issu d'un processus de sélection ouvert entamé par Finance&invest.brussels en novembre 2019 et sur proposition de la Secrétaire d'Etat, le Gouvernement propose Monsieur Franc Bogovic au Conseil d'Administration comme Vice-Président du Comité de Direction de la SRIB.</p> |
| <p>Point 17</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de prendre acte et d'approuver la décision du bourgmestre de Watermael-Boitsfort de faire abattre sans délais un chêne qui représente un danger pour la sécurité des personnes habitant à proximité.</p> | <p>Sur proposition du Secrétaire d'Etat Pascal Smet, la Région de Bruxelles-Capitale prend acte et approuve la décision du bourgmestre de Watermael-Boitsfort du 19 février 2020, de faire abattre sans délais un chêne qui représente un danger pour la sécurité riverains.</p> |